

RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI DU BAC JAUNE



Merci de ne pas imbriquer les emballages et de les jeter EN VRAC



Suivez-nous sur : www.sictomsudallier.fr

Contacts : 04 70 45 51 67 ou contact@sictom-sud-allier.fr



TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Depuis le 1^{er} janvier 2024, chaque Français doit trier et valoriser ses déchets alimentaires, il s'agit d'une obligation légale. Ainsi, le SICTOM Sud-Allier offre à chaque foyer la possibilité de trier facilement ses biodéchets grâce à l'installation de 2 bornes dédiées et la remise d'un bioseau gratuit.

COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Triez vos déchets alimentaires à votre domicile grâce au bioseau remis gratuitement par le SICTOM.
- 2 Videz le contenu du bioseau, idéalement 2 fois/semaine, dans l'une des 2 bornes implantées dans la commune.
- 3 Les bornes sont collectées chaque semaine. Les déchets alimentaires sont dirigés vers un méthaniseur et permettent la production d'engrais.



BRUGHEAS

NOUVEAU SERVICE DE PROXIMITÉ
LA SEMAINE DU 5 AOÛT



SICTOM
SUD-ALLIER

QU'EST-CE QU'ON MET DANS LES BORNES ?

Autorisés :



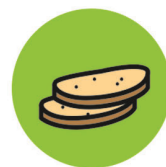
Les fruits et légumes
(épluchures et
périmes)



Les restes
de repas



Les os, viandes
et poissons



Les pains et
céréales



Les coquilles
d'œufs



Le marc de café et
les sachets de thé
(en papier)



Les laitages

Interdits : tout ce qui n'est pas accepté ! et en particulier...



Les coquillages
et crustacés



Les huiles,
cendres,
litières



Les emballages,
films plastique,
capsules de café



Les déchets
verts du jardin



**SAC
INTERDIT !**

ASTUCES RÉDUC'



Chaque Français jette encore, en moyenne, 7 kg de nourriture emballée par an. En ajustant les quantités lorsque vous faites les courses, en organisant vos menus et en cuisinant vos restes, vous contribuerez à la lutte contre le gaspillage alimentaire et c'est bon pour le porte-monnaie !

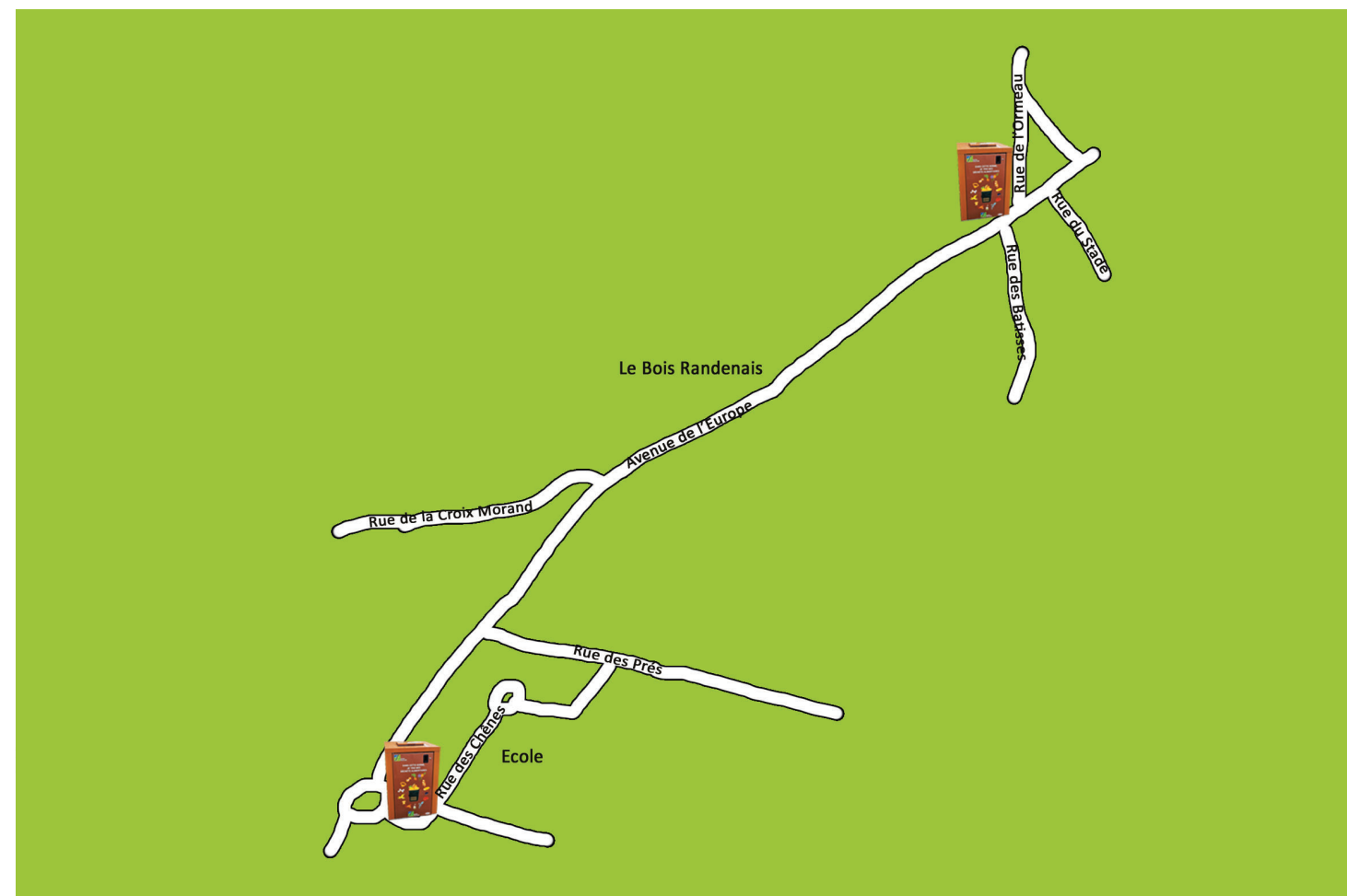
GRÂCE AU TRI ...

En triant vos déchets alimentaires, votre poubelle d'ordures ménagères sera allégée et vous devriez la sortir moins souvent. En effet, ils représentent environ 30% de nos déchets !

Les biodéchets collectés seront traités en méthanisation qui produit de l'énergie et un digestat qui est épandu dans les champs. La méthanisation contribue en outre à la réduction de nos émissions de gaz à effet de serre.



SITUATION DES BORNES DE TRI DÉCHETS ALIMENTAIRES



Adresses

Rue des Chênes, à côté du point tri
Croisement rue de l'Ormeau et avenue de l'Europe

